



Réunion statutaire : **BUREAU EXÉCUTIF** Procès-verbal de la Réunion du 28 juin 2024

Membres présents (présentiel ou visioconférence) :

Gwenaëlle NOURY, Présidente
Irma BARDOUX, Secrétaire Générale
Jean-Marie MASSOT, Trésorier Général
Marianne OUDAR, Vice-présidente
Guillemette ANCELET, Présidente CSN Patinage Artistique
Marien de la ASUNCION, Président CSN Danse sur Glace
Alexandra BOCH, Présidente CSN Bob Luge Skeleton
Mérovée EPHREM, Présidente de la CFEC
Pascal HENRY, Président CSN Sports Extrêmes
Cécile LEKHAL, Présidente CSN Patinage de Vitesse
Anthony LEROY, Président de la CFOA
Huguette LONDY, Référente Intégrité
Noël MORARD, Président CSN Curling
Laurent MOREAU, Président CSN Patinage Artistique Synchronisé
Mylène SECHAUD, Présidente de la CSN Ballet

Membres excusés :

Florian OTAÏ (pouvoir)
Patrick RIVERA (pouvoir)
Laurent PLAGNOL, avocat

Invités :

Ludovic LE GUENNEC, Président du Conseil Fédéral
Djamel CHEIKH, DTN

La séance est ouverte à 19h45, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum est largement atteint. Le bureau exécutif peut donc valablement délibérer.

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif a été convoqué le 19 juin 2024 à 20h02. Il se réunit sur l'Ordre du Jour suivant :

- Désignation d'un.e secrétaire de séance
- Approbation de deux procès-verbaux (29 mars 2024 et 2 mai 2024)
- Intervention de la Présidente
- Intervention de la Secrétaire Générale (notamment releases)
- Etablissement de la feuille de présence de l'Assemblée Générale selon l'article 10.3 du Règlement Intérieur et 18.3 des Statuts de la Fédération
- Demande émise par deux Officiels d'Arbitrage de s'affilier directement auprès de la FFSG
- Présentation du dispositif Service Civique
- Questions diverses

Madame Noury rappelle à tous l'obligation de confidentialité de nos débats au sein de l'ensemble des instances dirigeantes, en application de l'article 16.3 du Règlement Intérieur.

En préambule de la réunion, Madame Noury souhaite la bienvenue et félicite d'une part, Jean-Marie Massot, Trésorier Général, et d'autre part Mérovée Ephrem, présidente de la CFEC. Leurs deux candidatures ont été approuvées par le Conseil Fédéral, lors du vote qui s'est déroulé les 10 et 11 juin dernier.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Irma BARDOUX se propose comme secrétaire de séance.

II. Approbation de deux procès-verbaux (29 mars 2024 et 2 mai 2024)

Les deux procès-verbaux ont été joints avec la convocation pour cette réunion de Bureau Exécutif.

Deux modifications sont demandées et intégrées en direct dans les documents. Après relectures des changements apportés, les deux procès-verbaux sont approuvés et pourront être publiés sur le site de la FFSG.

III. Intervention de la Présidente

La réunion avec les Président(e)s de Ligue s'est terminée il y a quelques minutes. Nous nous sommes réunis pour finaliser les conventions uniques avec les Ligues. La plupart des conventions ont été signées de manière dématérialisée, les autres l'ont été en présentiel.

Ce BE va être concis, nous finalisons l'Assemblée Générale de demain.

Pour vous résumer rapidement, nos différents déplacements, je vais commencer par le plus impactant.

Nous sommes allés avec Djamel à Las Vegas pour le Congrès ISU. Fabrice et Alexis étaient également présents lors de ce congrès.

Nous étions plusieurs à nous mobiliser sur la problématique de la patinoire de Boulogne.

Une première réunion technique s'est déroulée le 5 juin pour lancer la préparation du Grand Prix d'Angers, qui se déroulera du 1^{er} au 3 novembre prochains. Nous les avons interrogés sur la possibilité de mettre en place un Village de la Glace. Notre proposition a été entendue mais la Collectivité n'est pas convaincue. Surtout compte tenu de 40 bennes de neige qui seront à évacuer, pour lesquelles il faut trouver le moyen de lui donner une seconde vie.

Beaucoup de temps a été consacré à la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Des vacances ont été accordées à plusieurs salariés fédéraux. Nous étions donc mobilisés pour effectuer les tâches de ces personnels absents.

Avec Géraldine, que je remercie, nous organisons la présence de notre Fédération au Club France des 8 et 9 août (la salariée en charge du dossier étant absente). La visibilité des Jeux d'Hiver lors des Jeux d'Été est indispensable. En effet, les Jeux d'hiver incluent des disciplines spectaculaires et distinctes des sports d'été, le patinage artistique, le bobsleigh ou encore le curling. Leur participation à ce village JO 2030 permet de diversifier l'offre sportive et d'attirer un plus large public, tout en offrant aux athlètes un cadre unique pour briller. Merci par avance à tous ceux qui seront présents pour animer ces deux jours.

IV. Intervention de la Secrétaire générale

Echanges puis votes sur les demandes de release.

Résultats des Votes :

Arrivées :

Capucine Nallet :

Le Président de la CSN PAS a donné un avis positif.

0 Contre, 0 Abstention, 17 Pour

Emma et Ruxandra Critescu

La Présidente de la CSN PA a donné un avis positif.

0 Contre, 0 Abstention, 17 Pour

Antonin Emo

Le Président de la CSN DG a donné un avis positif.

0 Contre, 0 Abstention, 17 Pour

Elisabeth Bagirov

La Présidente de la CSN PA a donné un avis positif.

0 Contre, 0 Abstention, 17 Pour

Anna Rumak

Le Président de la CSN DG a donné un avis positif.

0 Contre, 0 Abstention, 17 Pour

Côté RH :

Orlane André, qui est stagiaire actuellement auprès d'Agathe dans le service Communication, poursuivra ses missions au sein de la Fédération dans le cadre d'une alternance de deux ans.

Mathéo Grall a débuté sa formation DEJEPS depuis le 17 juin 2024, et jusqu'au 30 mai 2026. Il est rattaché au pôle de Reims et a pour objectif de formation un projet de développement du Patinage de Vitesse.

V. Etablissement de la feuille de présence de l'Assemblée Générale

Articles 18.3 des Statuts

« Chaque Groupement dispose, en fonction du nombre de licences Fédérales de toute nature en cours de validité ayant été délivrées à ses propres membres au 31 mars précédant l'Assemblée Générale, quelle que soit la nature de l'Assemblée Générale et sa date, et s'il est à jour de ses obligations financières envers la Fédération et sa Ligue Régionale, d'un nombre de voix déterminé selon le barème fixé dans le Règlement Intérieur. »

Article 10.2 du Règlement Intérieur

« Pour le calcul des quorums fixés à l'Art. 17 des Statuts, ne sont pris en compte que les Groupements affiliés à la Fédération, à jour de leurs cotisations, ayant réglé leurs dettes éventuelles à l'égard de la Fédération et de ses différents organes et ne faisant pas l'objet d'un empêchement décidé par la Commission Disciplinaire. »

Les clubs cités infra ont une dette financière vis-à-vis de la Fédération. Ils ne seront donc pas comptabilisés pour le calcul du quorum des Assemblée Générale Ordinaire et Assemblées Générales de discipline, à moins que la dette ne soit payée avant l'ouverture des émargements demain, samedi 29 juin, 8 heures.

Club de la Roche sur Yon :	255 €
Club Agora SCA 2000 :	235 €
Club de Vitry :	190 €

La feuille d'émargement sera transmise à Monsieur Jean-Christophe PRANGERE, président de la CSOE, à la fin de cette réunion du BE.

VI. Demande d'affiliation directement à la FFSG

Deux Officiels d'Arbitrage, Charlotte GIRARD FABRE et Savice FABRE, demandent une dérogation pour le support de licence 2024-2025.

En effet, depuis deux ans ils étaient licenciés au club du CSG Rennes afin de motiver la création d'une section curling, ce projet n'est plus porté par le nouveau bureau du club. Il n'y a pas de raison de rester licenciés dans un club qu'ils ne connaissent pas et avec lequel ils n'ont aucun contact particulier.

Les statuts FFSG prévoient que seuls les OA internationaux et olympiques peuvent se licencier directement à la FFSG sans passer par un club. Cette mesure est exceptionnellement ouverte aux autres OA qui ne sont pas de grade international mais dont la demande doit être préalablement acceptée par le BE.

Ainsi, pour des raisons de développement de la discipline (2 licences curling en plus) et de leur ambition de passer les degrés internationaux durant la saison 2024-2025, cette demande dérogatoire d'affiliation à la FFSG en direct est présentée aujourd'hui devant vous.

Dérogation pour une prise de licence directement à la FFSG pour Charlotte et Savice :

Le Président de la CFOA donne un avis positif.

0 Contre, 0 Abstention, 17 Pour

VII. Présentation du dispositif Service Civique

On vous propose d'acter ce soir le déploiement du dispositif de Service Civique. Ce dispositif a été créé par l'Etat en 2010, avec la volonté vertueuse de permettre à des jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle. L'objectif des postes qui pourront être proposés est de permettre à ces jeunes qui sont en recherche de devenir, soit en rupture au niveau des études, soit envie de faire un break.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (portée à 30 ans pour les personnes porteuses de handicap), sans condition de diplôme. Ce dispositif permet aux jeunes de réaliser des missions d'intérêt général dans divers domaines comme l'éducation, l'environnement, la culture, la solidarité, le sport, la santé, ou encore la citoyenneté.

Le Service Civique se déroule pour une durée de 6 à 12 mois, avec un engagement hebdomadaire de 24 à 35 heures. Les volontaires reçoivent une indemnité mensuelle, composée d'une partie versée par l'État. Cette expérience n'est pas considérée comme un emploi, mais un engagement citoyen valorisant, qui peut être un tremplin vers le monde professionnel. Les volontaires peuvent avoir un emploi mais pas dans la structure dans laquelle ils effectuent leur service civique.

La personne en Service Civique ne peut en aucun cas se substituer à un emploi existant ni remplacer un salarié absent. Ils ne sont pas bénéficiaires d'un contrat de travail, il n'y a donc pas de lien de subordination. Ces « services civiques » n'ont pas le droit d'encadrer la pratique. Des contrôles peuvent être effectués.

Le Service Civique favorise l'engagement des jeunes dans la société, leur permet d'acquérir des compétences pratiques, tout en contribuant à des causes d'utilité publique.

Ce dispositif permettra également aux clubs de se professionnaliser sur certaines thématiques. Les clubs pourront lancer de nouveaux projets.

L'USF et Dammarie ont leurs propres agréments et peuvent accueillir des services civiques. La Ligue Ile de France possède également son propre agrément.

La Fédération prendra en charge la partie administrative de ce dispositif, si vous êtes d'accord avec ce dossier.

Echanges et questions pratiques sur le dispositif, suivis du vote :

Déploiement du dispositif Service Civique au sein de la FFSG

0 Contre, 0 Abstention, 17 Pour

Les cinq clubs intéressés devront trouver un tuteur et pourront ainsi accueillir le volontaire pour dynamiser le projet associatif du club. Nous demanderons un agrément pour cinq volontaires. Nous le déposerons le 15 juillet au plus tard, avec un délai d'instruction de trois mois, a minima. L'objectif est que les volontaires arrivent dans leur structure au plus tard en décembre pour six mois, avec une fin de contrat coïncidant avec la fin de saison sportive.

VIII. Questions diverses

Lorsque le site des licences ferme pour maintenance, il n'y a plus d'accès aux extractions ni à la liste des licenciés. Lorsqu'il y a des compétitions pendant la fermeture il est impossible de prendre une licence pour de nouveaux compétiteurs, ou d'Ice-pass pour des essais ou participation à des démonstrations.

Il est rappelé qu'il est prévu dans le Règlement Affiliations-Licences que la délivrance des licences se fait du 1^{er} juin au 15 mai – arti IV .1 3^{ème} alinéa.

La solution proposée est que les clubs puissent anticiper leurs besoins et qu'ils saisissent les licences ou Ice-pass avant le 15 mai. Les licences délivrées à partir du 1^{er} juin concernent la saison suivante.

Le temps de maintenance pourrait-il être réduit ? La question sera posée à Monsieur Florent Heurtebize. Dans cette hypothèse, une modification du Règlement Affiliations-Licences sera nécessaire.

Alexandra Boch indique que le week-end prochain une journée « détection » est organisée à La Plagne. Elle souhaiterait saisir des Ice-pass non associés à un club, elle voudrait que ces Ice-pass soient pris directement à la FFSG.

Réponse : impossible. Seule solution : prendre les Ice-pass dans son club.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance s'achève à 21h38. Le BE suivant est fixé au 31 juillet 2024.

Secrétaire de séance :

Irma BARDOUX
Secrétaire Générale



Gwenaëlle NOURY
Présidente

